



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Morlaix Communauté- territoire lauréat
Appel à projets territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

Description générale du territoire :

Structure porteuse : Morlaix Communauté	Région : Bretagne
Collectivité lauréate de l'appel à projets	
zéro déchet: <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Département :
Nom et fonction du porteur de projet :	
Population : 64 388 habitants - 28 communes	

Description générale et objectifs :

Morlaix communauté exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets depuis le 1^{er} janvier 2003.
Principaux partenaires du projet :
Très large « tour de table » établi et consolidé au cours des 5 années du Programme Local de Prévention.
(Cf. points 2 et 11 ci-dessous)

Actions phares proposées ou déjà mises en œuvre :

La candidature de Morlaix Co s'appuie sur **13 axes complémentaires et imbriqués** :

- 1) **Une réelle volonté politique** : Après les avis favorables et le travail des élus de la commission environnement, le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité en faveur de ce projet.

2) **Un partage innovant** : Le temps plein pour l'animation du programme sera partagé entre Morlaix Communauté et l'ADESS (Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire), ce qui garantira une double compétence indispensable à l'intégration des politiques déchets et d'économie circulaire.

3) **Un budget important, réaliste et maîtrisé** :

4€ par an et par habitant, sans augmentation des dépenses de fonctionnement, grâce à un fléchage de différents soutiens des différents services concernés (prévention déchets, développement durable, cohésion sociale et animation économique) vers cet objectif du ZERO gaspillage ZERO déchet.

4) **La mutualisation de deux politiques concordantes de l'État** :

- appel à projets « territoire ZERO gaspillage ZERO déchet » dans le cadre de la loi de transition énergétique vers une croissance verte,
- Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) dans le cadre de loi pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

5) **Des incitations financières** :

Subventions, tarification incitative et redevance spéciale comme leviers complémentaires à l'engagement des particuliers et des professionnels dans la prévention et la valorisation des déchets.

6) **Un nouveau programme local de prévention des déchets fort du bilan du précédent** :

Méthodologie, partenaires, relais, résultats, ..., les actions les plus efficaces seront généralisées.

7) **Les services supports en interne exemplaires** :

Comptabilité analytique, commande publique durable, communication dématérialisée, exemplarité...

8) **Des plans d'actions ambitieux** :

- plan biodéchets biomasse,
- plan zéro gaspillage alimentaire,
- plan d'actions déchets du littoral.

9) **Des projets innovants déjà identifiés** :

- cantine anti-gaspi journalière,
- Plan Communal de Compostage,
- filière de tri et réutilisation des inertes,
- projet « déconstruction, réemploi, recyclage »,
- favoriser les circuits-courts dans la restauration collective,
- mettre en place une démarche et un label « éco-événement »,



- mise en place d'une unité de valorisation des combustibles solides de récupération,
- développement des collectes associatives des papiers.

10) **Un projet intégré dans les politiques territoriales actuelles et à venir :**

Morlaix Communauté et le Conseil Général viennent de redéfinir leur projet de territoire pour la période 2015/2020 en y intégrant cette thématique. Le Pays de Morlaix mobilise de nouveaux fonds LEADER avec la région Bretagne en faveur de l'optimisation et la valorisation des ressources locales.

11) **De nombreux acteurs concernés et mobilisables :**

Les nombreuses démarches de concertation, associatives, communautaire, citoyennes, etc., qui ont été mises en place sur le territoire ces dernières années, démontrent la richesse des acteurs du territoire et leur capacité de mobilisation (plus de 50 lettres d'intention reçues en quinze jours),

12) **Des objectifs quantitatifs au-delà des minimas réglementaires : le « 5 X 30 » Prévention déchets sur la période 2010/2017 :**

- 30 % des déchets ménagers et assimilés,
- 30 % des déchets verts accueillis sur les aires de déchets verts,

Valorisation déchets sur la période 2010/2017 :

- + 30 % de valorisation des emballages ménagers recyclables,
- + 30 % des inertes valorisés,
- 30 % des encombrants mis en décharge.

13) **du global au local :**

La démarche territoriale « ZERO gaspillage ZERO déchet » sera déclinée à différents niveaux avec la délivrance d'un label : établissements scolaires, centres de formation, entreprises, collectivités, foyers d'accueil, administrations...

Objectif : 50 établissements engagés

À partir de ces expériences, il en résultera l'élaboration d'un guide méthodologique.

